



ÉDITO

Lors du dernier Salon de l'Image Numérique, une présentation de drones nous a été proposée par la société DRO-NÉTIX.

Alors, Noël approche et peut-être êtes vous tenté d'en acheter un.

Cette Newsletter fait le point sur ces machines volantes.

Daniel BAZOT

**Nous vous souhaitons un
joyeux Noël et une bonne
fin d'année.**



Les drones

En France, pour un particulier, faire voler un drone de plus de 800 grammes en toute légalité relève de l'exploit : il faut un permis de pilotage, faire partie d'une association, avoir une assurance, et faire une déclaration en préfecture.

En dessous de 800 grammes, aucun requis n'est nécessaire si ce n'est suivre les conseils émis par le Ministère de l'Environnement :

- je ne survole pas les personnes.
- je respecte les hauteurs maximales de vol.
- je ne perds jamais mon drone de vue et je ne l'utilise pas la nuit.
- je n'utilise pas mon drone au-dessus de l'espace public en agglomération.
- je n'utilise pas mon drone à proximité des aérodromes.
- je ne survole pas de sites sensibles ou protégés.
- je respecte la vie privée des autres.
- je ne diffuse pas mes prises de vues sans l'accord des personnes concernées et je n'en fais pas une utilisation commerciale.
- je vérifie dans quelles conditions je suis assuré pour la pratique de cette activité.
- en cas de doute, je me renseigne.



A LA UNE

Un peu d'histoire

Un drone (*du mot anglais signifiant faux bourdon*) désigne un aéronef télécommandé sans humain à bord.

Le concept date du premier conflit mondial en 1916 où, pour des besoins militaires, des ingénieurs ont cherché à développer des engins volants sans pilote.

L'arrivée de l'électronique miniaturisée a permis un large essor à cette technologie. Ces appareils sont dotés de systèmes informatiques qui doivent assurer le guidage de l'engin mais aussi sa stabilité.

Ces engins vont de quelques grammes à plusieurs tonnes, et de quelques centimètres à plusieurs mètres d'envergure. Leur temps de vol va de 10 à 15 minutes à plusieurs jours (*vous lisez bien*), car rien n'empêche de les ravitailler en vol et de changer de pilote au sol.

Si les petits appareils sont guidés sur une petite distance, les pilotes des drones militaires sont à des milliers de kilomètres.

Aujourd'hui, ils sont utilisés par :

- l'armée pour des tâches de surveillance mais aussi pour des frappes aériennes,
- les forces de sécurité pour la surveillance des installations sensibles et la gestion des phénomènes naturels,
- l'industrie, à des fins civiles, pour l'agriculture, les chemins de fer, les lignes électriques à haute tension, l'urbanisation, etc.
- les particuliers, pour le loisir : réalisation de vidéos, de courses, de spectacles.

Règlementation

Quel drone choisir ?

Il existe plusieurs types de drones :

- à télécommande : peux chers, ils permettent d'apprendre à manier un drone sans pour autant craindre de le détruire en faisant une mauvaise manipulation.
- avec caméra pilotable depuis un Smartphone : ils sont simples à prendre en main et sont bourrés d'électronique embarquée ce qui leur permet d'être pris en mains par tout le monde, même par des enfants, car ils possèdent un grand nombre de fonctions qui les assistent durant le vol.
- avec caméra haute définition pilotables par Smartphone/contrôleur : ils donnent un rendu d'image exceptionnel en photographie et en vidéo mais ils sont plus chers.

Les principaux critères de choix sont les suivants :

- la portée de contrôle du drone qui varie de 30 à 2 000 mètres,
- la puissance de la batterie qui détermine l'autonomie du drone (de 5 à 20 minutes),
- les fonctionnalités du drone : maniabilité, facilité de commande, etc.
- la qualité de la caméra embarquée,
- le prix : de 50 à 10 000 €.

Des courses et des spectacles !

Une première en France : cette année, une course de drones sera organisée dans un stade à Nice pour participer au championnat du monde. Des drones miniatures pilotés par des hommes équipés de lunettes de réalité virtuelle vont s'affronter dans plusieurs épreuves, à des vitesses pouvant atteindre 150 kilomètres heure.



Des spectacles lumineux transforment la technologie des drones en une nouvelle forme de divertissement : l'illumination du ciel nocturne avec des centaines de drones crée un moyen surprenant de communiquer. A noter qu'un tel spectacle a été organisé lors de l'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver à Pyeongchang : 1 218 drones synchronisés ont dessiné des images lumineuses géantes dans le ciel nocturne.

ACTUALITÉ

Calendrier des activités

Le calendrier des activités est disponible sur le [site Internet](#) du club.

Ateliers

- Diaporama : jeudis 6 décembre et 3 janvier à 17 H 00
- Photo : jeudis 20 décembre et 17 janvier à 17 H 00
- Généalogie : jeudis 6 et 20 décembre et 3, 17 et 31 janvier à 14 H 30
- Image créative : tous les lundis à 20 H 30
- Atelier multimédia : tous les mercredis à 9 H 30
- After Effects : tous les vendredis à 14 H 30
- GIMP : un mercredi sur deux hors période de formation sur le logiciel (*consulter le [calendrier](#)*)

Merci de vous inscrire aux ateliers auprès de l'animateur concerné.

Thématiques

- 3 décembre : scanner vos diapositives et négatifs
- 17 décembre : création de titres animés avec le logiciel Blufftiter
- 14 janvier : fonctionnement et utilisation du Smartphone
- 4 février : qu'est-ce que l'image numérique ?

Les réunions commencent à 14 H 30. Merci de vous inscrire auprès de l'animateur dès que vous recevrez le mail d'invitation car le nombre de places est limité.

La réunion des animateurs

Comme tous les ans, le Président a réuni les animateurs du club qui ont en charge l'organisation des formations, l'animation des ateliers et celle des réunions thématiques. Au programme :

- mode de fonctionnement du club,
- bilan des formations et perspectives,
- bilan des ateliers,
- poursuivre la dynamique des thématiques,
- trouver de nouvelles activités,
- bilan de la Newsletter.

C'est à cette occasion que fument les idées nouvelles pour préparer l'avenir du club.

Comme à chaque fois, les échanges ont été nombreux et riches en propositions pour, d'une part, améliorer le fonctionnement du club et, d'autre part, rechercher de nouveaux thèmes et activités susceptibles d'intéresser les adhérents.

A titre d'exemple, le thème des Smartphones sera développé car la demande est en constante progression. A l'inverse, l'activité « création de sites Internet » sera un peu réduite parce qu'elle intéresse moins d'adhérents.



PRÊT DE MATÉRIEL

Le club est susceptible de prêter du matériel aux adhérents : scanner de diapositives, tablette graphique, projecteur vidéo, etc.

Pour cela, il faut en faire la demande auprès de Joël EYCHENNE et remplir la fiche de prêts située sur le tableau blanc placé sur le mur mitoyen entre les salles 1 et 2.

Photo



Découvrez les photos réalisées par les adhérents en parcourant la galerie du club.



Eva RASSE

Exposition photo à Saint Fargeau Ponthierry du 30 novembre au 2 décembre.



Le n° 9 d'OPENEYE, magazine photo gratuit sur Internet, est paru.

Au CIM, il se passe toujours quelque chose...

Newsletter du CIM - Directeur de la publication : Daniel BAZOT - Rédacteur : Denis GELIN